

Notre gouvernement renonce à interdire l'épandage de pesticides près des zones d'habitation

Les enfants vont de nouveau être exposés à des cocktails de substances chimiques nocifs pour leur santé et leur développement



Le ministre Stéphane Travert s'était engagé devant les ONG et les acteurs agricoles à interdire l'épandage de pesticides près des zones d'habitation. Il vient de retirer le texte de loi contre les pesticides, suite à l'opposition de députés.

Pesticides dans les écoles

Avril 2018, en Gironde¹. Des parents d'élèves, des associations anti-pesticides et des salariés agricoles se regroupent pour demander au préfet du département de protéger les écoles des pulvérisations d'insecticides et autres herbicides.

Un courrier assorti d'une pétition signée par 200 000 personnes lui a demandé d'imposer une zone de protection de 200 mètres autour des établissements cernés par des parcelles de vignes, où seuls des produits bio seraient autorisés.

"Nous sommes dans le plus grand département viticole de France et 128 écoles sont enclavées dans les vignobles" souligne alors Valérie Murat, de l'association Alerte aux Toxiques.



¹ <https://www.sudouest.fr/2016/04/08/pesticides-les-sites-s-ensibles-2324639-6540.php>

"Les enfants vont de nouveau être exposés à des cocktails de substances chimiques nocifs pour leur santé et leur développement".

En effet, selon le bilan de l'ONG *Génération Futures*, le raisin serait le fruit le plus contaminé par les pesticides en France².

Quatre ans plus tôt, en mai 2014, une vingtaine d'enfants et une enseignante de l'école primaire de Villeneuve-de-Blaye avaient été pris de malaises après l'épandage d'un fongicide sur des vignes proches de l'établissement.

Souffrant de "picotements aux yeux, de maux de gorge", les enfants avaient été confinés dans les locaux scolaires et l'Agence régionale de santé (ARS) avait été alertée.

Le texte de loi rejeté

Dans le cadre du Plan pesticides³, le gouvernement a proposé un texte de loi encadrant l'utilisation de pesticides dans des zones "attendant aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément, contiguës à ces bâtiments" (les jardins des habitations et les cours de récréation des écoles).

Cependant, face à l'opposition de députés — dont la plupart sont du parti *Les Républicains* — le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Stéphane Travert a retiré l'amendement.

Pourtant, celui-ci était assez peu contraignant. Il s'agissait seulement d'encadrer l'utilisation de pesticides, sans aller jusqu'à créer une zone tampon uniquement cultivable en agriculture biologique... ce que demandent de nombreux riverains de cultures.

Un danger reconnu

L'impact négatif des pesticides sur les populations n'est plus à démontrer. Le Règlement européen 1107/2009⁴ concernant la mise sur le marché des produits phyto-pharmaceutiques stipule que sont considérées comme vulnérables "les habitants fortement exposés aux pesticides sur le long terme."

En 2016, *Génération Futures* a montré qu'à proximité des champs traités, les poussières des maisons contiennent une grande quantité de pesticides.

Sur les 20 pesticides que contiennent ces poussières, une grande partie sont de potentiels perturbateurs endocriniens⁵ (17,3 sur 17,6 mg/kg). C'est-à-dire, comme l'explique le Ministère de la Transition écologique et solidaire, qu'ils

² <https://www.youtube.com/watch?v=oYVrRXykH6w>

³ <http://agriculture.gouv.fr/plan-d-actions-sur-les-produits-phytopharmaceutiques-et-une-agriculture-moins-dependante-aux>

⁴ <http://victimes-pesticides.fr/riverains/>

⁵ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/perturbateurs-endocriniens>

"peuvent engendrer des dysfonctionnements à plusieurs niveaux : reproduction, croissance, développement" pour un individu et ses descendants.

Enfin, le récent rapport⁶ du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) prouve la dangerosité des substances utilisées.

Quant au coût des conséquences sanitaires⁷ de l'exposition des populations européennes aux perturbateurs endocriniens, il est estimé à 157 milliards d'euros par an, soit 1,2 % du PIB.



Avec vos insecticides, dans 10 ans
il n'y aura plus de passereaux
puis ce sera notre tour !



Chaque chose en son temps : ma récolte est dans 6 mois.



⁶ <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article642>

⁷ https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/03/06/le-coût-sanitaire-des-perturbateurs-endocriniens-estime-157-milliards-par-an-en-europe_744101#.VPsK3bVhepA.twitter